



Elections professionnelles du CSE de THE REMAKERS (FLINS)

# Des élus SM-TE au service des salariés

Sections du  
**GROUPE RENAULT**  
N° 260 13 septembre 2024

A la suite de notre tract N°258 du 24 juillet, informant les salariés de la nouvelle société THE REMAKERS que le SM-TE est négociateur du protocole pour les élections de mise de place du CSE, nous vous informons que le SM-TE participe ce jour, 13 septembre à 13h30, une réunion de relecture du protocole.

## Voici les points que le SM-TE défend pour la sincérité et l'intégrité du scrutin :

*(Envoyés par courriel à THE REMAKERS et aux négociateurs syndicaux)*

- Le SM-TE réaffirme sa position qu'une élection doit être libre, équitable, honnête et transparente. Or, la modalité du vote électronique promue par la Direction ne permet pas la transparence et dépossède les salariés et les organisations syndicales de leur droit de contrôle au profit de prestataires et/ou d'experts payés par l'Entreprise. Le SM-TE demande un vote à l'urne physique transparente sous le contrôle des salariés assesseurs du Bureau de vote. Pour que tous puissent voter selon cette modalité, le SM-TE demande d'organiser le travail de telle sorte que tous soient présents sur site le jour du vote.
- Si le vote électronique était retenu, THE REMAKERS a annoncé que le prestataire de vote serait la société SLIB (filiale du groupe BNP PARIBAS). Nous sommes les premiers à dire qu'il y a danger à confier la démocratie au secteur bancaire.
- Nous demandons que le nom de chaque personne morale syndicale négociatrice soit clairement mentionné sur la première page du protocole d'accord (et pas seulement le sigle de la confédération), avec l'adresse domiciliaire du siège social, et le nom des personnes mandatées pour négocier et signer, ainsi qu'une adresse courriel, permettant aux salariés électeurs de faciliter la prise de contact avec les syndicats négociateurs et intéressés à l'élection du CSE de THE REMAKERS.
- Nous demandons que les professions de foi soient envoyées sous forme papier au domicile des électeurs.
- Nous demandons que durant la précampagne électorale pour rechercher des candidats et durant la campagne électorale, les syndicats négociateurs du protocole puissent communiquer aux salariés sur leur adresse professionnelle dès lors que ceux-ci auront donné leur accord. Les salarié(e)s en arrêt maladie ou en congé maternité ne seront pas exclus de ces communications.
- Tous les électeurs doivent avoir accès aux listes d'émargement en cours de scrutin et aux PV pour y apposer leurs observations tout au long des élections. Les syndicats présentant des listes de candidats disposeront des mêmes droits.

La date envisagée pour le **dépôt des listes de candidats est jeudi 10 octobre 2024 avant midi**,

La date envisagée du **premier tour est le 14 novembre 2024**.

## Le SM-TE ouvre ses listes à toutes les personnes éprises de liberté syndicale

**Pour devenir candidat(e) SM-TE aux élections du CSE de THE REMAKERS,  
envoyez un mail à : [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org)**

Contact : 06.98.05.13.80 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) / [X @SyndicatSMTE](https://www.instagram.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérez : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) Cotisation annuelle de base 2024 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €